

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES

CANTON DE
CHARTRES 2

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2021

Convocation du :
29 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 février, à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 29 janvier, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Étaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;
Monsieur Ludovic LECOIN, 1^{er} adjoint au Maire ;
Monsieur Jimmy RONCE, 2^{ème} adjoint ;
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3^{ème} adjoint ;

Nombre de conseillers
présents : 14

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Marie-Françoise BOUCHER, Madame Delphine BRAULT, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Olivier FAUCHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Michel JAFFRE, Monsieur Jonathan DUVAL

Nombre de conseillers
votants : 15

Absents excusés :

Monsieur Clément CAVART ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic LECOIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jonathan DUVAL

Monsieur VAN DER STICHELE présente Madame Magali BILLEMONT, arrivée depuis le 1^{er} février 2021 au secrétariat de la mairie en tant qu'Assistante de gestion administrative et reprecise aux membres du Conseil Municipal que Madame Catherine BEAUMONT est devenue depuis le 1^{er} janvier 2021 la secrétaire de mairie de la commune.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que, conformément à la délibération prise le 15 décembre 2020, la création du second poste de secrétariat entre dans le cadre du surcroît d'activité lié au rattrapage à effectuer consécutivement aux problèmes rencontrés au secrétariat de mairie depuis l'absence pour maladie de Madame TONNELIER. Ce poste est créé pour un an au plus et à ce jour Madame BILLEMONT a été embauchée pour un CDD de 1 mois.

Les jours de travail de l'intéressée sont les suivants : lundi, mercredi matin et vendredi.

Dans ce cadre, la parole est donnée à Madame Magali BILLEMONT afin qu'elle se présente.

Monsieur VAN DER STICHELE demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu du conseil du 15 décembre 2020.

Une remarque est formulée par Monsieur LECOIN et Monsieur FLEURY concernant le délai tardif de réception du compte-rendu. Monsieur VAN DER STICHELE indique que la situation actuelle du secrétariat implique une gestion par priorité d'où les délais induits pour certaines tâches.

Le procès-verbal de la précédente séance n'est pas adopté à l'unanimité des présents. Monsieur LECOIN s'abstient et précise que son vote est dû à l'arrivée tardive du compte-rendu.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

Monsieur VAN DER STICHELE demande si un point peut être ajouté à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour aborder le point suivant :

- Facturation Corancez -SIVOS : VPI et four 2 368.80 €

I - POINT TRAVAUX

M. VAN DER STICHELE donne la parole à M. LECOIN afin qu'il fasse le point sur les travaux en cours.

a) Rue de Thivars

Monsieur LECOIN informe le Conseil Municipal que les travaux sont presque terminés et que seul le marquage des ilots reste à finir. Il précise que certains candélabres ne fonctionnent pas. Il indique également que 3 des candélabres posés par la société ACANTHE ne sont pas identiques à ceux posés précédemment. Une réclamation a été faite auprès de l'entreprise afin de procéder à un changement à l'identique.

Lotissement Acanthe : Monsieur LECOIN relate le fait que l'aménagement paysager a été commencé sans demande préalable ni accord de la mairie.

b) Déploiement de la fibre

La mairie a été destinataire de mails et d'appels téléphoniques d'administrés se demandant s'ils allaient être raccordés ou pas à la fibre. Monsieur VAN DER STICHELE indique que les travaux de mise en place des infrastructures se termineront normalement au milieu de l'année 2021. Il convient pour le moment d'en attendre l'achèvement.

Une réunion d'information sera organisée le moment venu afin d'informer tous les administrés sur les modalités de commercialisation des offres.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que la mairie ne souhaite plus avoir de fils aériens là où il n'y en a plus.

II POINT SECRETARIAT

1) Secrétariat mairie :

Monsieur VAN DER STICHELE précise que Madame Magali BILLEMONT est en contrat à durée déterminée pour 1 mois et que si tout se déroule bien elle restera en poste au minimum jusqu'à l'été 2021. Elle effectue un horaire de travail de 20 h par semaine.

2) Secrétariat SIVOS :

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'il était prévu qu'une prestation de service communale de 8 heures par semaine soit réalisée pour le secrétariat du SIVOS effectué en mairie de Ver-lès-Chartres. Actuellement, compte-tenu des problèmes de secrétariat et afin que Madame BEAUMONT prenne ses marques au sein des collectivités, il a été demandé au SIVOS de ne réaliser en moyenne que 4 h 30 par semaine. La facturation est à faire et ne devra prendre en compte que les heures réelles effectuées. Un point préalable sera fait avec la Présidente du Sivos.

Il est prévu d'ici début avril de repasser à 8 heures par semaine. Un suivi des heures et des tâches réalisées s'impose (mise en place de feuilles d'heures journalières)

III PROJETS ET SUBVENTIONS 2021

Monsieur VAN DER STICHELE précise qu'à ce jour des devis sont en attente concernant les projets pour lesquels des demandes de subventions seront faites.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les demandes de subventions se font à hauteur de 30 % au titre du FDI auprès du Conseil Départemental et à hauteur de 30 % au titre du fonds de concours auprès de Chartres Métropole du montant HT du devis des travaux à engager.

Les demandes de subventions concernent les projets suivants :

a) Aménagement allées du cimetière

Monsieur VAN DER STICHELE précise que parallèlement à cette demande de subventions un travail est effectué actuellement par la Commission cimetière aux fins de mise à jour des données sur le sujet (registre, concessions, plans...).

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'une subvention au titre du FDI a été accordée en 2020 pour ce projet.

Un devis avait été établi présentant une dépense prévisionnelle de 70 686 .50 € HT soit 84 823.80 € TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander une subvention en 2021 au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	70 686.50 €
Subvention FDI 2020 accordée:	21 206.00 €
Fonds de concours 2021 (30%) :	21 206.00 €
Auto-financement Hors taxes :	28 274.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagement des allées du cimetière
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer la demande de subvention en conséquence.

b) Jardin du souvenir

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière, la Municipalité a identifié qu'il manquait un espace pour la dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation. Cet espace cinéraire offrira aussi un lieu de recueillement aux familles.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'une subvention au titre du FDI a été accordée en 2020 pour ce projet.

Un devis avait été établi présentant une dépense prévisionnelle de 4833.33 € HT soit 5800.00 € TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander une subvention en 2021 au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	4 833.33 €
Subvention FDI 2020 accordée:	1 450.00 €
Fonds de concours 2021 (30%) :	1 450.00 €
Auto-financement Hors taxes :	1 933.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de création du jardin du souvenir
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer la demande de subvention en conséquence.

c) Démoussage toiture église

La toiture de l'église est envahie de mousse et cela endommage ce patrimoine communal. Pour cela il est demandé de procéder à un démoussage permettant de conserver ce bâtiment.

Des devis ont été demandés.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel sera présenté lors du prochain conseil lorsque les devis seront en notre possession.

d) Pose de chicanes – Rue du Polissoir – Houdouenne

Monsieur VAN DER STICHELE évoque de nouveau le fait que les véhicules circulent trop vite dans cette rue et que la pose de chicanes va être effectuée afin de permettre de résoudre ce problème.

Des devis ont été établis présentant une dépense prévisionnelle de 16 104 euros HT soit 19 324.80 euros TTC.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi (sous réserve de l'octroi de la totalité des subventions au maximum) :

Montant Hors taxes :	16 104.00 €
Subvention FDI (30 %) :	4 831.00 €
Fonds de concours (30%) :	4 831.00€
Auto-financement Hors taxes :	6 442.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet de pose de chicanes rue du polissoir à Houdouenne;
- approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ci-dessus ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour déposer les demandes de subventions en conséquence.

e) Gros projets

Monsieur VAN DER STICHELE évoque certains des gros projets en prévision au niveau communal à savoir l'agrandissement, la mise aux normes et la relocalisation de la cantine de l'école et le cœur de village.

Concernant la cantine, il convient de faire une demande de subventions pour l'étude relative à ce projet.

Des devis ont été demandés.

Monsieur VAN DER STICHELE fait part de la possibilité de demander des subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissements et du Fonds de concours.

Le plan de financement prévisionnel sera présenté lors du prochain conseil lorsque les devis seront en notre possession.

f) Sithor

Monsieur FLEURY fait part qu'une demande de subvention auprès du FDI sera faite par le SITHOR pour des travaux de reprofilage de fonds de vallée pour un montant de 3842 € HT.

IV ACHAT TERRAIN

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que la mairie a préempté il y a quelques années un terrain rue de Thivars. Un terrain situé juste à coté va être à vendre. La mairie souhaite l'acquérir et a pris contact avec les propriétaires à cet effet.

Cependant, avant toute acquisition, il faut interroger le Service des domaines pour en connaître la valeur et également avoir l'accord du Conseil Municipal.

Monsieur VAN DER STICHELE va donc prendre contact avec le Service des Domaines et tiendra le Conseil Municipal au courant de l'avancement de ses démarches.

Monsieur Max VAN DER STICHELE demande également au Conseil Municipal son accord pour mener les actions nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de donner son accord de principe pour l'achat de ce terrain

CHARGE Monsieur le Maire de mener toutes les actions nécessaires à l'acquisition de ce terrain.

V FACTURATION CORANCEZ – SIVOS CORANCEZ- MIGNIERES – VER-LES-CHARTRES

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que dans le cadre de la création du SIVOS il avait été prévu que les communes de Corancez et Ver-lès-Chartres rachètent un vidéo projecteur et un four à la commune de Mignièrès.

L'ensemble de la somme ayant été facturé à Ver-lès-Chartres par la commune de Mignièrès, il convient d'en refacturer le quart à la commune de Corancez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord pour que la somme de 2368.80 € soit réglée au SIVOS de Corancez-Mignièrès-Ver-lès-Chartres,

DONNE son accord pour que le ¼ de cette somme (592.20 €) soit facturé à la commune de Corancez.

VI QUESTIONS DIVERSES

a) Lettres de remerciements des bénéficiaires des colis de Noël

Monsieur VAN DER STICHELE fait part au Conseil Municipal que des lettres de remerciements sont arrivées en mairie de la part de personnes ayant bénéficié de colis de Noël.

b) Chartres Métropole

Monsieur VAN DER STICHELE porte à la connaissance du Conseil Municipal que CHARTRES METROPOLE attribue à la commune au titre de l'allocation de compensation la somme de 94 714.31 € pour l'année 2021.

c) SIVOS

Madame ABADIA fait le point sur la situation sanitaire liée au Covid 19 au sein des écoles :

1) Site de Mignièrès :

Les enfants de la classe de CM2 ont été mis à l'isolement durant la semaine du 25 au 29 janvier 2021 à la demande de l'Inspection Académique suite à la positivité au Covid 19 de leur enseignante. Aucun cas positif n'a été détecté chez les élèves de la classe.

Le lundi 5 février seul un enseignant était présent sur le site de Mignièrès, ce qui a engendré de grosses difficultés d'organisation.

2) Site de Ver-lès-Chartres :

Un cas contact a recensé sur le site il y a 15 jours.

3) Nouveau protocole sanitaire pour la cantine scolaire

Un nouveau protocole sanitaire sera mis en place à partir du **lundi 8 février 2021** selon les modalités ci-dessous :

- Un espace de 2 mètres devra être mis en place entre chaque classe déjeunant à la cantine (dans la mesure du possible).
- Les masques « maison » non vendus dans le commerce seront désormais interdits.
- Les enfants devront porter les masques dès qu'ils seront assis sans consommer.
- Enfin, en cas de difficultés d'organisation, le dernier recours évoqué afin de pouvoir continuer à assurer la restauration au sein des établissements scolaires, est que les parents fournissent les repas à leurs enfants et que ceux-ci soient pris en classe.

d) Demandes de réunions de conseil municipal supplémentaires

Madame TRAVERS demande à ce que des réunions de Conseil Municipal soient organisées mensuellement afin d'évoquer plus régulièrement les sujets à aborder.

Monsieur VAN DER STICHELE répond que le dernier conseil municipal a eu lieu le 15 décembre et que nous sommes le 4 février et indique qu'il ne faut pas multiplier les réunions afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid 19 et cela à la demande de l'AMF et des différents décrets qui arrivent régulièrement de la Préfecture.

e) SIVOM

Monsieur FAUCHEUX demande à Monsieur VAN DER STICHELE si la dissolution éventuelle du SIVOM est toujours d'actualité.

Monsieur VAN DER STICHELE lui répond que ce point sera probablement réabordé en 2021.

f) Point réunion GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION – CANTINE SCOLAIRE

Monsieur BOURGEOIS fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue au GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION et explique que le nouveau site de Gellainville ouvrira le 26 avril prochain. Cette nouvelle cuisine centrale aura la capacité de créer 10 000 repas par jour et permettra de livrer les cantines scolaires, les EHPAD et les hôpitaux de Chartres.

g) Point informations pour les associations

Monsieur BOURGEOIS fait part d'un mail envoyé aux associations communales leur demandant leurs réservations de salles et de matériels pour 2021.

h) Remerciements aux conseillers municipaux

Monsieur BOURGEOIS explique qu'il a reçu des remerciements de la part des administrés ayant bénéficié du portage des colis de Noël à domicile par les élus et que les intéressés ont beaucoup appréciés cette distribution.

i) Location salle des fêtes

Monsieur BOURGEOIS et Monsieur VAN DER STICHELE évoquent la situation sanitaire actuelle liée au Covid 19 et rappellent que dans ce contexte il n'est pas possible de louer la salle des fêtes ni de la laisser disponible pour les associations selon les décrets en vigueur.

j) Informations aux administrés

Monsieur FLEURY demande à ce que les convocations et les comptes-rendus des conseils municipaux soient inscrits sur le site internet de la mairie afin que tous les administrés y aient accès.

k) Tarifs communaux

Monsieur FLEURY demande si les tarifs communaux seront revus prochainement et ce afin de pouvoir prévoir un échelonnement des hausses si besoin. Monsieur VAN DER STICHELE répond que ce point sera revu lors de l'établissement du budget communal.

l) Circulaire du Centre de Gestion d'Eure et Loir

Monsieur LECOIN fait part aux membres du Conseil Municipal d'un changement de procédure concernant les avancements de grades des agents à partir du 1^{er} janvier 2021.

Une circulaire précise également que les collectivités devront adopter des lignes directrices de gestion.

m) Budget

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle qu'auparavant les ressources de la commune comprenaient la taxe d'habitation mais que dorénavant celle-ci étant supprimée elle est compensée par des taxes foncières initialement départementales.

Ces changements seront intégrés dans le vote des taux de taxes pour 2021.

La prochaine Commission Finances est fixée au 9 mars 2021 à 20 h 30. Le prochain conseil municipal est fixé au 18 mars 2021 à 20 h 30. Ces dates pourront être revues fonction des données à notre disposition pour l'établissement du budget ainsi que de la date limite à laquelle ce dernier doit être voté.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du Conseil Municipal.

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur LECOIN</i>	Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur FAUCHEUX Olivier		Madame TRICHEUX Françoise	
Monsieur FLEURY Benoît		Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur DUVAL Jonathan			